



Monsieur Jean-Louis Borloo  
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer.  
Hôtel de Roquelaure  
246 Bd Saint Germain  
75007 PARIS

Montreuil, le 17 juin 2010

**Objet : Préavis de grève pour le 24 juin 2010**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le jeudi 24 juin, plusieurs organisations syndicales organisent une nouvelle journée d'action pour la défense de l'emploi, des salaires et des retraites.

Dans ce cadre, nos organisations appellent les personnels à participer activement à cette journée et à manifester en particulier pour :

- Une réforme solidaire des retraites qui doit notamment garantir l'âge légal à 60 ans à taux plein et assurer son financement, en demeurant strictement dans un système par répartition, ceci par une nouvelle répartition des richesses créées mettant fortement à contribution les profits. C'est dans ce cadre que le Code des Pensions doit être renforcé et rénové. A l'évidence, de telles dispositions sont en opposition frontale avec celles que le gouvernement veut imposer.
- Une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non-titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.

-L'abrogation de la loi dite « *de mobilité et des parcours professionnels* ».

Pour s'inscrire dans cette journée, nos organisations appellent les personnels à faire grève ce jour là et à manifester.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du **24 juin 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels du MEEDDM.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT	Pour Solidaires	Pour la FSU	Pour l'UNSA	Pour la CFDT	Pour la CFTC
JM. Rech	L. Pidancet	L. Faure	D. Puigmal	H. Lebreton	C. Sarafian